

**PROCÈS-VERBAL  
COMITÉ EXÉCUTIF**

**N° 215  
26 mai 2015**

**PROCÈS-VERBAL** de la deux-cent-quinzième (215<sup>e</sup>) séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi, 26 mai 2015, à 19h, sous la présidence de M. Jean-François Houle, président.

**APPEL DES PRÉSENCES**

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

**COMMISSAIRES**

M. Alain CHAREST	(P)
M. Jean-François HOULE	(P)
M. Patrick LAGUEUX	(P)
M <sup>me</sup> Isabelle MARQUIS	(P)
M <sup>me</sup> Manon RIVARD	(P)

PRÉSENCES : 05

ABSENCES : 00

TOTAL : 5

**COMMISSAIRES-PARENTS**

M. Marc BERGERON	(P)
M <sup>me</sup> Lise MORIN	(P)

**SONT AUSSI PRÉSENTS**

M <sup>me</sup> Christiane DESBIENS	Directrice générale
M. Daniel DUMAINE	Directeur, Service des ressources humaines
M. Bernard GAUTHIER	Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M <sup>me</sup> Carmen LEMIRE	DGA - Directrice, Service des ressources financières
M <sup>me</sup> Chantal SYLVAIN	Directrice générale adjointe

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. Jean-François Houle, président, souhaite la bienvenue aux membres du comité exécutif et aux gestionnaires de la commission scolaire.

Ouverture de l'assemblée à 19 h.

## **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du mardi, 28 avril 2015 (No 214)
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du mardi, 28 avril 2015 (No 214)
4. Renvoi incapacité-Personnel enseignant (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
5. Adoption plan d'effectif 2015-2016-Personnel professionnel (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
6. Adoption plan d'effectif 2015-2016-Personnel de soutien du secteur général (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
7. Non-renouvellement pour surplus de personnel-Personnel enseignant (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
8. Mise en disponibilité-Personnel enseignant (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
9. Congé sans traitement pour mise à la retraite de façon progressive-Personnel de soutien (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**) **AJOURNÉ AU 2 JUIN 2015**
10. Congé sabbatique à traitement différé - Personnel enseignant (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**) **AJOURNÉ AU 2 JUIN 2015**
11. Congé autofinancé à traitement différé - Personnel de soutien (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**) **AJOURNÉ AU 2 JUIN 2015**
12. Congé sans traitement temps partiel - Personnel enseignant (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**) **AJOURNÉ AU 2 JUIN 2015**
13. Congé sans traitement temps plein - Personnel professionnel (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**) **AJOURNÉ AU 2 JUIN 2015**
14. Congé sans traitement temps plein - Personnel de soutien (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**) **AJOURNÉ AU 2 JUIN 2015**
15. Congé sans traitement temps plein - Personnel enseignant (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**) **AJOURNÉ AU 2 JUIN 2015**
16. Congé sans traitement temps plein - Personnel cadre (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**) **AJOURNÉ AU 2 JUIN 2015**

**SUITE, PAGE 3**

17. Congé sans traitement pour mise à la retraite de façon progressive - Personnel cadre (Service des ressources humaines – Dossier de décision) **AJOURNÉ AU 2 JUIN 2015**
18. Assurance responsabilité 2015-2016 - Octroi de contrat (Secrétariat général – Dossier de décision) **AJOURNÉ AU 2 JUIN 2015**
19. Liste des chèques émis (Mme Manon Rivard) **AJOURNÉ AU 2 JUIN 2015**
20. Période réservée au président
21. Période réservée à la direction générale
22. Affaires nouvelles

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **RÉSOLUTION CE : 1603 /2015**

Il est proposé par Mme Manon Rivard et appuyé par Mme Lise Morin, d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **2. DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU MARDI, 28 AVRIL 2015 (NO 214)**

#### **RÉSOLUTION CE : 1604/2015**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil des commissaires ont reçu une copie du procès-verbal dans les délais prévus par la LIP (article 170);

Il est proposé par M. Marc Bergeron et appuyé par Mme Lise Morin, que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal du mardi, 28 avril 2015 (N° 214).

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU MARDI, 28 AVRIL 2015 (NO 214)**

#### **RÉSOLUTION CE : 1605/2015**

Il est proposé par M. Marc Bergeron et appuyé par Mme Lise Morin, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi, 28 avril 2015 (N° 214).

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

4. **RENVOI INCAPACITÉ-PERSONNEL ENSEIGNANT** (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

**Sur proposition de Mme Lise Morin, appuyée par M. Patrick Lagueux, le président décrète l'huis-clos pour l'étude de cet item. Il est 19h05.**

Le comité exécutif entend tour à tour les intervenants suivants :

- **M. Daniel Dumaine**, directeur du Service des ressources humaines à la Commission scolaire des Chênes, qui dresse un état de la situation
- **M. Guy Veillette**, président du Syndicat de l'enseignement de la région de Drummondville, qui fait des représentations au nom du membre de son syndicat
- **L'employé concerné**, qui fait ses propres représentations au comité

**DÉLIBÉRATIONS :**

Le comité exécutif doit délibérer pour rendre sa décision.

Toutefois, en raison de la tenue d'une séance ordinaire du conseil des commissaires (*prévue pour 19h30*) et d'un atelier de travail, le président décrète l'ajournement de la séance du comité exécutif. Les délibérations reprendront au terme de l'atelier de travail. À la suite de celles-ci, les représentants du SERD et l'employé seront alors invités à réintégrer la salle.

**AJOURNEMENT DES TRAVAUX À 19H46**

---

**REPRISE DES TRAVAUX À 22H10** (*au terme de la séance ordinaire et de l'atelier de travail du conseil des commissaires*).

Les membres du comité exécutif poursuivent leurs travaux. **L'HUIS-CLOS EST TOUJOURS EN VIGUEUR.**

Les délibérations ont cours jusqu'à 22h45.

Les représentants du Syndicat et l'employé sont invités à regagner la salle du conseil.

**LE PRÉSIDENT DÉCRÈTE LA FIN DE L'HUIS-CLOS. IL EST 22H50**

Le secrétaire général procède à la lecture du projet de résolution qui suit :

**RÉSOLUTION CE : 1606/2015**

**CONSIDÉRANT** que l'employé dont le matricule est le 10373 est un enseignant de musique inscrit sur la liste de priorité d'emploi;

**CONSIDÉRANT** la rencontre du 16 avril 2014 au cours de laquelle il a été question de la chronicité des absences du travail de l'employé dont le matricule est le 10373;

**CONSIDÉRANT** la lettre datée du 11 juillet 2014 qui a été transmise à l'employé dont le matricule est le 10373 dans laquelle la Commission scolaire l'avise de son intention de résilier son engagement et de procéder à la radiation de son nom de la liste de priorité d'emploi en raison de son incapacité;

**SUITE, PAGE 5**

**CONSIDÉRANT** les représentations alors faites par l'employé dont le matricule est le 10373 à l'effet qu'il allait tout mettre en œuvre pour corriger la situation et offrir à la Commission scolaire une prestation normale de travail;

**CONSIDÉRANT** que depuis le début de la présente année scolaire 2014-2015 et malgré ses dires, l'employé dont le matricule est le 10373 s'absente de nouveau fréquemment, pour divers motifs, et qu'il n'assume toujours pas la prestation normale de travail à laquelle la Commission scolaire est en droit de s'attendre;

**CONSIDÉRANT** la convocation transmise le 21 octobre dernier à l'employé dont le matricule est le 10373 pour discuter de la situation en présence d'un représentant syndical;

**CONSIDÉRANT** la rencontre du 31 octobre 2014 et les représentations faites par l'employé dont le matricule est le 10373 quant à son désir de conserver son emploi et quant à la volonté qu'il a exprimée de corriger la situation;

**CONSIDÉRANT** l'article 5-7.00 de l'entente locale;

**CONSIDÉRANT** l'entente de dernière chance signée par les parties le 10 novembre 2014;

**CONSIDÉRANT** que depuis la signature de ladite entente, l'employé dont le matricule est le 10373 s'est absenté à de nombreuses reprises, sans avertissement et pour une multitude de motifs différents;

**CONSIDÉRANT** que l'enseignant a été relevé de ses fonctions sans traitement à compter du 5 mai 2015;

**CONSIDÉRANT** l'avis d'intention de résilier l'engagement transmis à l'employé dont le matricule est le 10373, le 6 mai dernier;

**CONSIDÉRANT** les représentations du service des ressources humaines;

**CONSIDÉRANT** les représentations de l'employé dont le matricule est le 10373 et du Syndicat de l'enseignement de la région de Drummondville.

Après mûres délibérations par les membres du comité exécutif, il est **PROPOSÉ** par M. Alain Charest, **APPUYÉ** par M. Patrick Lagueux et **RÉSOLU** :

De résilier l'engagement de l'employé dont le matricule est le 10373, pour incapacité et absentéisme chronique multi factoriel à compter de ce 26 mai 2015 et de mandater la direction du Service des ressources humaines d'informer la personne concernée de la présente résolution.

La commissaire Isabelle Marquis demande le vote :

**POUR** : 3

**CONTRE** : 0

**ABSTENTION** : 1

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5. ADOPTION PLAN D'EFFECTIF 2015-2016-PERSONNEL PROFESSIONNEL**  
(Service des ressources humaines – Dossier de décision)

Le plan d'effectif du personnel professionnel est une image détaillée de l'ensemble des postes et de l'affectation du personnel professionnel prenant effet le 1<sup>er</sup> juillet d'une année financière et valant pour toute l'année en cause. Ce document administratif relate les actions, abolitions ou créations de postes qui ont eu lieu durant l'année précédente ou qui s'applique au 1<sup>er</sup> juillet de la suivante.

Ce plan est le résultat d'une consultation des établissements primaires et secondaires, des services et des centres sur leurs besoins en personnel professionnels.

Le comité de relations de travail du personnel professionnel a été consulté sur ce plan d'effectifs, tel que le prévoit la convention collective (réf. : clause 5-6.03)

On recommande l'adoption du plan d'effectifs du personnel professionnel, tel que présenté.

**RÉSOLUTION CE : 1607/2015**

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Marquis et APPUYÉ par Mme Manon Rivard, d'adopter le plan d'effectifs 2015-2016 du personnel professionnel, et ce, tel que présenté.

Et par conséquent, de confirmer la mise en disponibilité, au 1<sup>er</sup> juillet 2015, des personnes suivantes :

Mme Suzanne Harvey  
Mme Karine St-Georges

ET

le non rengagement, au 1<sup>er</sup> juillet 2015, des personnes suivantes :

Mme Ève Martineau  
Mme Mélysa Prince

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6. ADOPTION PLAN D'EFFECTIF 2015-2016-PERSONNEL DE SOUTIEN DU SECTEUR GENERAL**  
(Service des ressources humaines – Dossier de décision)

Le plan d'effectif est une image détaillée de l'ensemble des postes du secteur visé et des actions et abolitions prenant effet le 1<sup>er</sup> juillet d'une année financière et valant pour toute l'année en cause.

Celui-ci vise l'ensemble des postes réguliers du personnel de soutien à l'exception des postes du secteur de l'adaptation scolaire, des services de garde de même que les affectations visées par les articles 10-1.00 et 10-2.00 de la convention collective.

Conformément aux dispositions de la clause 7-3.07 de la convention collective du personnel de soutien vous est déposé aujourd'hui, le plan d'effectif lié au secteur général du personnel de soutien pour 2015-2016.

Ce plan d'effectif est le résultat d'une collecte de besoins auprès des différents établissements et services et a été soumis au syndicat pour fins de consultation, conformément au 2<sup>e</sup> paragraphe de la clause 7-3.07 de la convention collective.

**SUITE, PAGE 7**

**RÉSOLUTION CE : 1608/2015**

Il est PROPOSÉ par M. Alain Charest et APPUYÉ par M. Marc Bergeron, d'adopter le plan d'effectifs 2015-2016 du personnel soutien, secteur général, et ce, tel que présenté.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7. NON-RENGAGEMENT POUR SURPLUS DE PERSONNEL-PERSONNEL ENSEIGNANT (Service des ressources humaines – Dossier de décision)**

Conformément aux dispositions de l'article 5-3.00 de l'entente nationale, l'enseignante ou l'enseignant identifié en excédent d'effectifs en fonctions des besoins et par l'application de la procédure d'affectation et de mutation est non rengagé à compter du 1er juillet si elle ou il est non permanent.

Les besoins identifiés à ce jour par la commission scolaire font en sorte qu'une personne en formation générale se retrouve dans cette situation et, par conséquent, doit être non rengagée au 1<sup>er</sup> juillet 2015.

**RÉSOLUTION CE : 1609/2015**

Il est PROPOSÉ par Mme Manon Rivard et APPUYÉ par Mme Lise Morin, de non rengager au 1<sup>er</sup> juillet 2015, la personne suivante, pour surplus de personnel :

**FORMATION GÉNÉRALE**

Champ 20 – francisation

Laurin Véronique

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8. MISE EN DISPONIBILITÉ-PERSONNEL ENSEIGNANT (Service des ressources humaines – Dossier de décision)**

Conformément aux dispositions de l'article 5-3.00 de l'entente nationale, l'enseignante ou l'enseignant identifié en excédent d'effectifs en fonctions des besoins et par l'application de la procédure d'affectation et de mutation est mis en disponibilité à compter du 1er juillet suivant, si elle ou il est permanent.

Les besoins en enseignement identifiés par la commission scolaire font en sorte qu'une personne en formation générale et deux personnes en formation professionnelle se retrouvent dans cette situation et, par conséquent, doivent être mises en disponibilité au 1<sup>er</sup> juillet 2015.

**RÉSOLUTION CE : 1610/2015**

Il est PROPOSÉ par M. Patrick Lagueux et APPUYÉ par Mme Isabelle Marquis, de mettre en disponibilité au 1<sup>er</sup> juillet 2015, les personnes suivantes :

**FORMATION GÉNÉRALE**

Champ 01 – adaptation scolaire au primaire

Allaire Isabelle

**FORMATION PROFESSIONNELLE**

Spécialité 81 – production

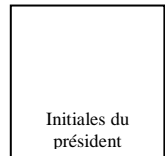
Bouredjou Hocine

Spécialité 70 – soins esthétiques

Doucet Nancy

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 26 mai 2015 -



**AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

En raison de l'heure tardive et compte tenu du nombre d'items encore à l'ordre du jour, le président du comité exécutif, M. Jean-François Houle, procède à l'ajournement de la présente séance au mardi, 2 juin 2015, 19h.

La séance est ajournée à 23h02.

Le secrétaire général,

Bernard Gauthier

BG

Le président,

Jean-François Houle